



Accusé de vol à la roulotte, quelle peine encourue?

Par **johnson22**, le **28/11/2011** à **11:46**

Bonjour,
Je suis accusé de "vol à la roulotte", c'est à dire d'avoir forcé une voiture (twingo) pour y voler des objets. Je me rapelle de cette soirée ou j'étais alcoolisé et je suis monté dans cette voiture que j'ai trouvée [s]ouverte[/s] (elle devait déjà avoir été forcée) pour me marrer et j'y ai pris un gilet jaune. Du coup les policiers ont retrouvé mes empreintes dedans et sur la portière. Cette affaire date de juillet 2010 et j'ai été convoqué au commissariat en novembre 2011 pour m'expliquer. Bien sur les policiers ont cru que c'était moi qui avait forcé la portière. Bref ils ont pris ma déposition et m'ont dit que ca allait retourner chez le procureur. Qu'est ce que je risque (sachant que je n'ai pas d'antécédents judiciaires)? Combien de temps cela va prendre avant que je sois convoqué? (cela fait deja deux semaines que j'attend dans la peur...)
Merci de vos réponses